

Grand-Couronne, le 14 mars 2023.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE

Le Maire,



001

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Julie LESAGE.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2023

Julie LESAGE
Maire de Grand-Couronne

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

Administration générale
Nos réf : JL/GDP/CA n°09-2023

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février les membres du Conseil municipal de la Commune de Grand-Couronne se sont réunis à 18 h 30 en salle du Conseil municipal, rue du 24 juin 1944 et sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 21 février 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Julie LESAGE, Fabrice RAOULT, Pascale LE MOAL, Hamid BELAGGOUNE, Karima BAZIZ, Guillaume CHARLEMEIN, Manuella DE ARAUJO, Prijio TIARCI, Hélène PELLI, Bernadette GRUEL, Patrick DUBOC, Alain EVENO, Lynda BENTIFRAOUINE, Sébastien GUERSENT, Cédric STOCKLEY, Marion RENAUDAT, Cathy SEBTI, Hélène KAFI, Secilya KOTAN, Denis SAGOT, Laurence LEFEBVRE, Julien DUGNOL, Salomé DUVAL, Patrick VESCHAMBES, Bruno COURTOIS.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Julien SALEH donne procuration à Cathy SEBTI.
Taner KOTAN donne procuration à Hélène KAFI.
Sébastien BRAILLARD donne procuration à Manuella DE ARAUJO.
Souhila BAKOUR donne procuration à Denis SAGOT.

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION :

Mickaël ONO-DIT-BIOT, Directeur de Cabinet.
Géraldine DHOYE PERREY, Directrice Générale des Services.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 H 30 et après avoir procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, elle constate que le quorum est atteint.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil Municipal. Prijo TIARCI est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 27 février 2023.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

Cabinet du Maire

CAB01-27022023 : Autorisation à donner au Maire, aux fins d'ester en justice au nom de la commune – contentieux spécifique.....2

CAB02-27022023 : Réserve citoyenne communale de sécurité civile – constitution et fonctionnement.4

CAB01-27022023 : Autorisation à donner au Maire, aux fins d'ester en justice au nom de la commune – contentieux spécifique.

RAPPORT

Madame le Maire indique que le Conseil municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune en application des dispositions de l'article L.2132-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le 16 janvier 2023 aux environs de 16h30, un incendie s'est déclaré sur la zone industrialo-portuaire de la ville, dans une des quatre cellules d'un entrepôt de stockage, louée par la société Bolloré Logistics, dans laquelle était stocké un nombre important de batteries au lithium.

L'intensité de l'incendie a provoqué des explosions puis une propagation des flammes aux deux autres cellules les plus proches dans lesquelles étaient stockés environ 70 000 pneus et combustibles divers (bois, cartons etc.) louées aux sociétés Distri cash et Ziegler, ainsi qu'un important panache de fumée.

La commune de Grand-Couronne en a subi un préjudice,

Une enquête a été ouverte le 17 janvier 2023 par le Procureur de la République pour en rechercher les causes,

Il convient en conséquence de donner au Maire une délégation spécifique lui permettant de représenter la commune en justice dans le cadre de la procédure pénale faisant suite à l'enquête judiciaire ouverte, de se constituer partie civile au nom de la commune, et plus généralement, de saisir le Tribunal judiciaire compétent aux fins d'obtenir réparation des préjudices subis.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, par délégation prise en application des articles L. 2132-1 à L. 2132-3 du Code général des collectivités territoriales, à défendre les intérêts de la commune tant en première instance qu'en

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

appel dans le cadre de la procédure ci-dessus mentionnée et de se constituer partie civile au nom de la commune.

DECISION

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire, par délégation prise en application des articles L. 2132-1 à L. 2132-3 du Code général des collectivités territoriales, à défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure pénale, de se constituer partie civile au nom de la commune, et plus généralement, de saisir le Tribunal judiciaire compétent aux fins d'obtenir réparation des préjudices subis,
- D'autoriser le Maire à mandater Maître Philippe Huon, avocat à la Cour d'appel de Rouen, associé- gérant de la Selarl Huon & Sarfati sise 33, Avenue Gustave Flaubert à Rouen (76000) pour défendre les intérêts de la ville en première instance, et le cas échéant en appel,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire au suivi de cette procédure,
- D'imputer la dépense au chapitre correspondant.

Madame le Maire prend la parole et déclare :

Mes chers collègues,

Je le disais, un sujet unique ce soir et deux délibérations. Donc le sujet, c'est bien l'incendie marquant qui s'est déclaré le 16 janvier dernier dans le courant de l'après-midi, boulevard de l'île aux oiseaux, dans un entrepôt de 6000 m² utilisé par l'entreprise Bolloré logistique abritant plus de 12000 batteries au lithium et qui s'est propagé par la suite à un second entrepôt occupé par Distri cash où 70000 pneus étaient entreposés. D'importantes fumées noires ont été observées et des explosions ont été entendues. Aussitôt, je me suis rendue sur le site en étant chargée à ce moment, de la direction des opérations de secours. Aux alentours de 19h, les fumées s'étant propagées au département de l'Eure, c'est le préfet qui a pris la direction des opérations de secours. Il y a eu une mobilisation immédiate des services et des élus pour prendre les dispositions nécessaires sur conseil bien sûr du commandant des opérations de secours et des équipes du SDIS et pour informer les habitants par tous les vecteurs connus de la population, notamment les réseaux sociaux et le site internet de la ville. Toutes les autorités de sécurité et de santé ont été immédiatement mobilisées, qu'il s'agisse notamment des services préfectoraux, des sapeurs-pompiers de la Seine-Maritime et de l'Eure, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence Régionale de Santé, l'Office Français de la biodiversité, Atmo Normandie ou encore Santé publique France. J'en profite pour les remercier tous et particulièrement nos services municipaux qui spontanément se sont mobilisés sur place, à distance ou dans la cellule de crise, et qui ont été dévoués sans compter durant ces longues nuits et journées pour que les services au public ne soient pas interrompus. Les élus municipaux qui ont été présents et ont proposé leur aide aux habitants. Merci également au Président de la Métropole Rouen Normandie, Nicolas Mayer Rossignol et son premier vice-président, Djoudé Mérabet, de s'être déplacés dès le lendemain sur le site. Remerciements, bien sûr, aux agents du port et puis aux sapeurs-pompiers de Seine-Maritime et de l'Eure pour leur dévouement et pour leur professionnalisme. Ce sont près de 200 d'entre eux, qui ont été mobilisés le soir même de l'incendie et plus de 600 qui se sont relayés durant les jours qui

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

ont suivi, pour veiller à notre sécurité. Toutes les analyses réalisées dans les heures qui ont suivi sur la qualité de l'air, de l'eau potable et des rejets dans l'environnement ont indiqué que le niveau de dangerosité pour la population est resté en dessous des seuils de risque sanitaire. Dès lors, aucune mesure particulière de confinement ou d'évacuation n'a été décidée par les services de l'État. Dès le lendemain, les services municipaux et les élus ont vérifié chacun de nos équipements publics. Nous sommes allés à la rencontre des habitants et des commerçants. Se sont également tenues des réunions journalières sur le site avec tous les acteurs concernés, et ce, tant que les équipes de secours étaient toujours sur place. Nous avons relayé à chaque fois, les informations dont nous disposions et que nous pouvions communiquer. S'il y a bien une certitude, c'est que sur notre territoire, n'importe quelle catastrophe invite à faire un bilan. Le tout dans les meilleurs délais. Il y a toujours des points d'amélioration à apporter et malheureusement, un événement ne faisant pas l'autre, c'est pourquoi, j'ai souhaité qu'une réunion se tienne rapidement en mairie le 25 janvier, avec tous les acteurs concernés par cet événement. Cette réunion a permis de lister collectivement des points d'amélioration évidents en termes de sécurité, d'aménagement, de communication et d'accompagnement. Notre Plan Communal de Sauvegarde qui en est le support, démontre aussi tout l'intérêt que nous devons porter aux simulations et exercices organisés par la préfecture sur ce sujet. Concernant la séance d'aujourd'hui, je rappelle que toutes les informations qui ont pu être données l'ont été en temps réel. Cette séance est un point complémentaire d'information mais pas exclusif. Bien sûr, aujourd'hui, une partie de la population est encore inquiète et identifie des préjudices. La commune et les habitants ont subi des préjudices qui sont de plusieurs ordres : d'abord financiers, puisqu'un tel événement comme celui-là mobilise du personnel, du matériel et parfois même des prestations de services ; environnemental et à ce stade dont les effets sont encore incertains mais qu'on ne peut pas exclure sur la pollution de l'air ou de l'eau. On connaît les résultats d'analyse. Nous les avons d'ailleurs relayés sur notre site, mais on peut imaginer que dans le temps, il peut y avoir des retombées non immédiates, et c'est cette surveillance là que nous souhaitons avoir. Ce sont, je le rappelle, des pneus qui ont brûlé, des batteries au lithium. On en méconnaît les conséquences à long terme. Nous restons donc très prudents sur les risques environnementaux éventuels pour la population. Il est normal, il est légitime d'avoir ces inquiétudes et en tant qu'élus, nous devons nous mobiliser pour avoir le plus de réponses possible. Enfin, le préjudice moral d'atteinte à l'image de notre commune car nous ne pouvons pas être satisfaits de faire « la une » des journaux pour ce genre d'événement. Nous aurions préféré faire « la une » pour toute autre chose. On connaît le tort que cela cause. Même si cet incendie n'a pas la même ampleur que pour Rouen, avec l'incendie de Lubrizol, ce seront certainement des nouveaux habitants, réticents à venir s'installer à Grand-Couronne ou des départs d'habitants alors pourtant, que nous pouvons être fiers de notre ville. Nous souhaitons continuer à l'être et ce type d'événement endommage tout le travail que nous mobilisons au quotidien pour l'image de notre commune et sa qualité de vie, c'est donc ce combat aussi que nous aurons à mener pour redonner une attractivité à notre territoire.

La séance de ce soir a donc pour objet la transparence de l'information et le renforcement de la prévention. Mais sur ce 2^{ème} point, nous y reviendrons avec la 2^{ème} délibération.

Donc sur la première délibération que je vais mettre aux voix mes chers collègues, il y a un double objectif, très clair, d'abord, obtenir réparation pour la ville et ses habitants et ensuite avoir la connaissance de l'ensemble des éléments de l'enquête. Puisque nous ne pouvons pas nous exonérer d'avoir les éléments, il paraît inconcevable qu'une commune ne s'intéresse pas aux suites de l'enquête. Savoir et réparer donc, une telle procédure passe par deux éléments factuels, d'abord le dépôt de plainte et l'accompagnement par un avocat sur ce dossier. C'est donc ces deux sujets qui sont traités dans la première délibération sur lesquels je vous demande de vous prononcer ce soir. Voilà mes chers collègues pour la première délibération, est-ce qu'il y a des souhaits de prise de parole ?

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Madame Salomé Duval demande la parole et déclare :

Madame le Maire, chers élus,

Tout d'abord, nous souhaitons saluer et remercier les pompiers, les services publics et surtout les employés municipaux pour leur action globale. Notre groupe est heureux de vous retrouver pour échanger sur un thème important pour les Grand-Couronnais, la sécurité. Il faut dire que cette année 2023, a bien mal commencé. Incendies de véhicules dès le premier janvier, multiplication des vols chez des particuliers, cambriolages chez nos commerçants et enfin cet incendie dans l'entrepôt Bolloré en début d'année que l'on voudrait tous oublier très vite. Mais qui, sur le fond, montre une forme d'incapacité à rayer la violence et démontre l'inefficacité de votre politique de sécurité, que vous n'avez pourtant cessé de vanter durant toute la campagne électorale. J'exclus évidemment de ce constat, l'incendie Bolloré, qui semble relever de l'accident. Certes, Grand-Couronne aurait préféré se passer de cette actualité. Madame le Maire, vous êtes allée sur place auprès des services de sécurité présents sur les lieux et vous les avez remerciés comme il se devait. Mais votre action s'est arrêtée là. Aucune communication auprès des Grand-Couronnais, aucune auprès des élus, excepté le présent Conseil municipal. À l'intérieur de nos instances locales, nous avons une Commission Environnement. Vous n'avez pas souhaité la convoquer, bien que pleinement habilitée, et vous avez rejeté la demande formulée par l'association qui inclut pourtant l'ensemble des associations communales concernées par l'environnement à Grand-Couronne, c'est-à-dire, APHE. Ne faudrait-il pas faire de cette Commission une Commission extra-communale pour permettre l'implication des acteurs, associations et personnes concernées ? L'ensemble des Grand-Couronnais a donc pu ressentir un certain manquement dans vos réactions. Pourquoi, par exemple, ne pas avoir donné l'ordre de confiner les élèves en postscolaire ? Pourquoi au motif du principe de précaution, ne pas avoir interdit les activités physiques et sportives le lendemain sur la ville, comme l'ont fait le maire de Mouligneaux et de Oissel ? Sachez que les explosions et l'énorme panache de fumée noire ont interpellé nos concitoyens évidemment, et plus directement les habitants du quartier des Bouttières. L'incendie de Lubrizol est encore dans toutes les mémoires. Si à cela vous ajoutez un autre sinistre survenu la semaine précédente dans une entreprise de Grand-Quevilly, vous comprendrez bien l'inquiétude suscitée et l'attente d'une explication de votre part souhaitée sur les causes de cet accident industriel. À en croire la préfecture, pas de risque pour les habitants, un incendie bien géré par les services de l'État. Alors, on peut se demander pourquoi cette délibération présentée ce soir visant à ce que notre commune se porte partie civile ? Pour notre part, nous sommes évidemment favorables à cela. C'est, je dirais, dans l'ordre des choses puisque cela permettra d'avoir une information claire et précise sur les circonstances de l'incendie, sur sa gestion et sur les risques éventuels. Cela permettra de répondre à nos questions telles que, comment un tel stock de batterie au lithium peut être entreposé à proximité immédiate de pneus ? Comment une telle quantité peut-elle être stockée dans un bâtiment qui est séparé avec les autres, par un simple mur coupe-feu étanche ? Comment ce stockage a-t-il été déclaré et accordé par la préfecture ? Comment expliquer qu'après l'incendie de Renault, survenu en 2010, le réseau incendie n'a toujours pas été renforcé par la métropole et à ce titre, Madame le Maire, nous exigeons que la commune lance une enquête publique qui contrôlera les pressions des bouches incendies présentes sur le port. De même, le fait pour la commune de se porter partie civile, permettra d'exiger réparation pour les préjudices subis. Vous en avez parlé. Vous souhaiteriez avoir plus de détails et notamment des chiffres. Nous pensons que compte tenu de la gravité de la situation, il serait opportun de créer une Commission extra-municipale spécifique à cet événement. Cette Commission devrait réunir les associations agissant sur les questions environnementales présentes sur le territoire de la ville, tout comme sur le territoire de la Métropole. Nous pensions à ADHER et APHE et cette commission, permettrait de rassurer les populations en les associant. De donner aux associations environnementales une place prépondérante. De donner aux élus que nous sommes, tous les éléments de compréhension, bref, de donner un gage, une communication transparente, celle qui

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

nous manque cruellement et maintes fois réclamée dans cette instance. Madame le Maire, il est fastidieux de devoir vous interpellé sans cesse pour votre manque de travail collaboratif à l'intérieur d'une démocratie locale qui semble ne plus exister à Grand-Couronne. Alors, comment comprendre le 2ème point à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, « la mise en place d'une réserve citoyenne communale de sécurité civile » ? Cette initiative nouvelle sans discussion préalable, suscite de nombreuses questions. Quel est le but recherché ? Coût des services d'intervention habituellement habilités à intervenir ? Quelles sont les domaines d'intervention et de sécurité concernés ? Comment allez-vous gérer cette réserve et surtout la constituer ? Une fois encore, comme de nombreux Couronnais, nous vous demandons plus d'informations et de transparence dans la gestion des événements importants qui surviennent sur notre territoire. Je vous remercie.

Madame le Maire prend la parole et déclare :

Une fois de plus, je constate que vous êtes dans la polémique sur un sujet aussi grave que celui-là. Sur la question de la communication, je rappelle que la ville est en ordre de marche depuis le 16 janvier, sans dire que la plupart des élus étaient présents le soir même, le lendemain et les jours qui ont suivi, à la fois auprès des habitants, des commerçants, des écoles. Il y a eu tout un travail qui a été fait sur la question du confinement y compris sur le plan scolaire et périscolaire sachant qu'il n'y a pas eu de mesures demandées par le préfet et que nous nous en sommes assurés tout au long de l'évolution de la situation. Je rappelle qu'à ce moment-là, j'étais aussi directrice des opérations de secours, donc en lien direct avec les autorités préfectorales ce qui donne une visibilité quand même des messages qui sont donnés et reçus. Pas besoin de messages supplémentaires qui pourraient effrayer encore plus la population avec des confinements ou des alertes. Je rappelle que c'est quand même le préfet qui donne ces éléments et consignes. Nous sommes effectivement sur un Conseil municipal qui a vocation à aller plus loin sur la demande d'information avec le dépôt de plainte, et la transmission des éléments par le biais de nos travaux. Concernant la communication, dès qu'on a pu, des articles ont été publiés à chaque fois en direction de la population qui va être informée à nouveau dans le Mag. Un courrier va être diffusé rapidement à la population. On répond à toutes les sollicitations que nous avons des habitants et des associations. Et justement, à propos des associations, ce soir, dans le respect du cadre législatif et réglementaire de la tenue d'un Conseil municipal et du rôle d'un Conseil municipal et de ses élus, j'ai souhaité réunir en premier lieu, les élus pour pouvoir débattre de ces questions et dans un tout autre temps, place sera donnée aux associations qui le souhaitent, bien évidemment. Après, sur la réserve citoyenne, on y viendra avec la deuxième délibération, mais le but recherché est clairement identifié dans la délibération. Les missions qui seront confiées aussi à cette réserve sont clairement indiquées dans cette délibération, Le but étant évidemment d'accompagner les services de secours et de sécurité. Et je le dis, cette initiative est née aussi du fait que le soir même de l'incendie et les jours qui ont suivi, de nombreux couronnais nous ont appelés, m'ont appelé aussi directement pour proposer spontanément leur aide. Et d'ailleurs je remercie très sincèrement cet élan de solidarité de la part des couronnais et je suis fière aujourd'hui, de pouvoir le porter. Donc vraiment un élan de solidarité pour apporter de l'aide aux autres et c'est ce qu'on a voulu mettre en place avec le biais de cette réserve, mais on y reviendra tout à l'heure. Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Monsieur Julien DUGNOL demande la parole et déclare :

Madame le Maire, je voudrais apporter une petite précision. J'apporterais une petite nuance quand même à vos propos sur la recherche de polluants et sur le fait que la qualité de l'air et les indices qui ont été relevés, n'indiquaient pas d'indices significatifs par rapport à la qualité de l'air comme dans l'incident Lubrizol. Finalement, on se concentre à regarder des analyses qui nous sont données sur un certain nombre de polluants, mais il y a tous les polluants qu'on ne va pas chercher dans ces

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

analyses. C'est un peu comme les tests COVID, si on ne testait pas les populations ou vous ne cherchez pas les bonnes choses dans les tests, vous ne risquez pas de les trouver. Et donc cette petite nuance quand même sur les communiqués qui ont pu être faits sur la qualité de l'air et sur ce que la préfecture a fourni. C'est certes dans ce qui a été cherché, on n'a rien trouvé à des seuils alarmants, mais il y a tout ce qu'on n'a pas cherché et tout ce qu'on ignore, notamment sur le lithium. Puisque les recherches scientifiques sur le lithium ne sont pas suffisamment abouties pour qu'on aboutisse à ces conclusions. Donc cette petite nuance. Et puis, j'entends votre argument sur le confinement, enfin sur plutôt le non confinement des élèves, notamment au moment scolaire. Est-ce que vous considérez Madame le Maire, que Monsieur le Maire de Moulineaux a commis une erreur en décidant d'appliquer ce principe de précaution et de confinement dans sa commune ?

Madame le Maire prend la parole et déclare :

Je suis heureuse qu'on soit d'accord sur un point, c'est qu'effectivement on ne trouve que ce qu'on cherche et ce qui est recherché dans ce cas présent, c'est le risque sanitaire. Evidemment personne ici enfin, je ne crois pas, et les couronnais encore moins n'auraient l'idée d'aller respirer des fumées, ne serait-ce que celles de son barbecue ? Toute fumée est toxique. Évidemment là, ce qui est recherché, c'est vraiment un seuil anormal. C'est pour ça que l'objet du Conseil municipal de ce soir, avec ce dépôt de plainte, c'est aussi de pouvoir aller au-delà et de s'assurer que par la suite, dans les années qui viendront, il n'y aura pas un risque environnemental élevé. Sur la question de l'école, pour ce qui est en tout cas des communes voisines, on sait à quel point une décision comme celle-là peut être difficile à prendre. Le soir même, je vous le garantis, que pour avoir été sur place avec quelques-uns de mes collègues présents, c'est vraiment très compliqué de prendre une décision. Mais quand on est élu, on prend une décision et on l'assume. Moi, je me mets à la place des collègues qui n'étaient pas en direct avec la préfecture qui n'avaient pas tous les éléments et qui, par principe de précaution, ont pu prendre des décisions qui par la suite, ont été aussi critiquées par le préfet. Mais en tout cas moi je ne suis pas juge, je ne suis pas habilitée et en aucun cas je ne me permettrais de les juger. D'ailleurs, je crois que personne autour de cette table ne peut critiquer un élu qui prendrait des décisions, parfois dans le doute. Ni même à critiquer les familles qui ont décidé de mettre ou de ne pas mettre leurs enfants à l'école le lendemain. Enfin, il s'agissait vraiment de décisions personnelles. Tous se sont posé la question et d'ailleurs, c'est pour ça qu'on s'est rendu le lendemain dans les écoles avec les services techniques et avec les élus pour vérifier qu'il n'y avait pas de salissure anormale dans nos écoles. Et rien en ce sens n'a été relevé par les directeurs d'école. Donc vraiment, j'appelle chacun à être modéré dans ses propos sur les décisions qui ont pu être prises par nos voisins, parce que je le rappelle, la décision est très compliquée à prendre dans ces cas-là et c'est toujours des décisions qui sont à prendre dans l'urgence. Avec le peu d'informations dont on dispose à ce moment. Donc voilà, pour répondre sur la question de nos voisins et amis, notamment de Moulineaux.

Monsieur Hamid BELAGGOUNE demande la parole et déclare :

Je pourrais venir confirmer ces propos puisque j'étais avec Madame le Maire le soir des événements et effectivement, on avait des informations qui nous permettaient de relativiser puisque la première responsabilité de Madame le Maire, a été de s'interroger sur les moyens à donner aux professionnels sur place et à savoir comment protéger la population. Donc, les premières questions, c'était bien celles-ci et les pompiers professionnels nous ont clairement expliqué qu'il n'y avait pas de toxicité alarmante, en tout cas, sur le panache de fumée, sachant que dans les 2 heures de temps qui ont suivi, ils ont envoyé à 2 reprises des équipages sur place faire des prélèvements et nous ont informé justement de la non nécessité d'évacuer ou de demander à la population de prendre des dispositions

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

particulières. Donc, c'était vraiment une interrogation et en toute responsabilité ce que demandait Madame le Maire tout au long de cette soirée qui a été assez difficile à vivre.

Madame le Maire remercie Hamid BELAGGOUNE pour ces précisions.

Monsieur Julien DUGNOL demande la parole et déclare :

Je comprends, mais encore une fois dans votre discours, on ne reparle de rien d'alarmant dans ce que les professionnels ont recherché. En fait, on n'en sait rien. J'ai envie de dire que dans ce qui a été cherché effectivement, il n'y a rien d'alarmant et je suis d'accord. Encore une fois, la décision, loin d'être une critique ou un reproche, je sais que ce n'est pas simple de gérer la crise dans ces cas-là, mais ça montre aussi que finalement les services préfectoraux et en particulier, la Cellule de coordination des risques majeurs n'a pas tiré de conclusions et de conséquences, je dirais, de ce qui s'est passé chez Lubrizol. Puisqu'on arrive à avoir des situations qui, pour moi, sont anormales lorsqu'un maire d'une commune décide de confiner et que l'autre ne le fait pas, que celui d'après le fait, ça montre pas une unité dans la décision. Cela ne permet pas à la population d'être rassurée, parce que forcément la population couronnaise se dit pourquoi nous, nous ne sommes pas confinés alors que bien entendu, ils peuvent se confiner et que personne ne les empêchait et d'ailleurs on leur conseille, mais on est loin d'avoir un discours rassurant et je pense que les conclusions et les conséquences de l'incendie de Lubrizol n'ont pas été suffisamment suivi d'effet. Je regrette vraiment ce manque d'information finalement, puisque vous nous expliquez que si le maire de Moulineaux a fait ça, c'est aussi parce qu'il était dans une commune voisine où il avait pas toutes les informations que vous pouviez avoir, et puis j'imagine, que vous aviez autre chose à faire que d'appeler un par un, tous les maires qui ne manquaient pas sans doute de vous appeler, mais je suis désolé, c'est le rôle de la Préfecture que d'organiser ces systèmes de secours et de donner un message clair et unique à l'ensemble des communes aux risques de faire peur à nos populations.

Madame le Maire reprend la parole et déclare que c'est un des points d'amélioration d'ailleurs qui a été soulevé lors de la réunion du 25 janvier. Elle laisse la parole à Mme Hélène PELLI et Mme Karima BAZIZ ensuite.

Déclaration de Mme Hélène PELLI :

Alors, je vais rebondir sur cette histoire de communication. Bien évidemment, à l'instant T quand on a un panache de fumée sur la tête et cet incendie qui sera maîtrisé, mais dont on ne sait pas dans quelle durée, il faut néanmoins apporter des réponses. Nous, ce qui nous a été expliqué lors de cette réunion du 25 janvier et pour nous, contrairement à tous ceux qui n'avaient pas été convoqués avec tous ces partenaires au moment de Lubrizol, Grand-Couronne l'a fait. C'est quand même aussi un indicateur qui doit être précisé aux habitants. Cette réunion-là, s'est faite dans le cadre de cet incendie, avec tous les intervenants. Et notamment, on a eu beaucoup d'informations de la part d'ATMO Normandie qui travaille aussi sur les éléments de langage. Alors ça semble toujours être un peu déprécié de parler d'éléments de langage, mais effectivement, les mots ont un sens et nous indiquaient que les nuances entre la nocivité et la toxicité n'étaient pas toujours si évidentes et qu'on pouvait utiliser les 2 termes qui se veulent être synonymes. Sauf que pour l'un, on empoisonne des êtres humains, pour l'autre, on nuit gravement à leur santé. Si on devait questionner déjà ne serait-ce qu'au sein de ce Conseil municipal chacun, je ne suis pas sûr qu'on ait tous la même définition et on sait qu'effectivement, dans des situations extrêmement compliquées, les interprétations vont

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

toujours plutôt vers un sentiment d'être rassuré quand on prévient de façon grave en confinant. Et dans ce cas, quand la situation exige le confinement, elle pourra être comparée à une autre qui finalement, laisserait à penser que le confinement n'était pas indispensable. Donc, il nous a été indiqué que la mesure était importante aussi qu'il ne fallait surtout pas, donner de certitudes quand on n'en avait pas. Mais effectivement, les seuls éléments qui nous ont guidés en termes de communication, ça a été les certitudes des professionnels qui intervenaient sur le site, qui, au fur et à mesure effectivement avaient des éléments et des indications pour pouvoir être au plus près de ce qu'on pouvait donner comme information. On souhaite nous, puisque la ville de Grand-Couronne a organisé cette réunion avec tous les partenaires, on souhaite justement travailler sur cette problématique de la communication pour que chacun mette le même sens dans les mots et que ce soit diffusé essentiellement vers la population. Nous sommes quand même dans une zone pour laquelle les risques sont relativement connus et effectivement, on ne pourra pas se passer de ça puisqu'il y a un immense décalage entre les perceptions et entre la communication et entre effectivement ce qui est réel. Il y a un juste équilibre à trouver. Le souci, la préoccupation première reste la sécurité de tous. La protection de tous, ça a été effectivement ce qui nous a animé pendant toute cette séance là, ça sera poursuivi sur la communication, une communication claire en temps réel. Je pense que c'est ce que nous avons essayé de faire. Nous arrivons effectivement après le temps Lubrizol qui a créé une rupture de confiance. Les communiqués de presse préfectoraux, effectivement nous semblent pas emporter la confiance et l'adhésion de la population. Il faut aussi composer avec ça, parce que ce sont des éléments pour nous, importants. Mais effectivement, pour les relayer, il faut aussi avoir en tête que la population n'est pas forcément en pleine confiance par rapport à ces communiqués. C'est aussi un critère avec lequel il faut compter une différence en termes de vocabulaire, par exemple, entre éviter le secteur et rester chez vous, ça n'a rien à voir. Et pourtant, ça peut être perçu de façon assez identique, donc il y a une vraie nécessité de travail de savoir de quoi on parle et se mettre d'accord sur les mots qu'on utilise et ce qu'on met derrière. Donc ça, ce sera poursuivi et ce qui nous a été indiqué comme étant aussi tout à fait fondamental, c'est de surtout ne jamais nier les ressentis des habitants, quels qu'ils soient. On n'est pas là pour juger un ressenti réel, perçu ou supposé. Ce n'est absolument pas notre rôle. Et effectivement, nous, notre rôle, il est de recevoir ces perceptions-là, quelles qu'elles soient et sans porter surtout aucun jugement et ne pas nier ce qui peut être considéré comme un ressenti réel ou pas. Donc vraiment, ce sont nos préoccupations de ne surtout pas nier de continuer à recueillir les ressentis de la population suite à cet événement. Enfin, je terminerai sur la chimie des batteries lithium. Cela fait quand même plusieurs décennies qu'elles sont utilisées et je pense que là, on cherche quand même dans un spectre assez large ce qu'on pense pouvoir espérer avec la combustion des batteries.

Déclaration de Mme Karima BAZIZ :

Alors, à un autre niveau, en fait, je voulais tout simplement faire part de mon expérience face à cet événement parce que le soir même effectivement, j'ai eu beaucoup d'appels de parents très inquiets et c'est légitime, moi la première. Dès le lendemain, je suis intervenue dans les écoles en présence des agents des services techniques que je remercie de m'avoir épaulée. Des parents aussi ont souhaité venir faire leur propre constat et à notre grande surprise en fait, on n'a pas trouvé de cendres volantes dans les cours de récréation. Il n'y avait pas de saie sur les vitres, ni les volets, pas d'odeur dans les classes. Donc effectivement, chaque parent a fait le choix de mettre ou pas son enfant dans les écoles en classe le matin même. Il n'y avait pas eu d'enfant présents dans les cours de récréation. L'après-midi même, finalement, tous les enfants ont pu retrouver leurs camarades à la récréation et jouer comme à l'accoutumée et dès le jeudi, on a retrouvé un taux de fréquentation à la normale. Ce que je voulais juste souligner, c'est que on entend beaucoup ce qu'il

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

y a sur les ressentis, les faits, les interprétations et c'était très important en fait que les parents viennent avec nous, tout simplement constater. Je pense que parfois, on joue sur des peurs, donc oui ça nous a vraiment fait peur, mais de prendre ce temps finalement c'est important d'aller vérifier les choses. Moi je fais confiance à des professionnels et on a pris ce temps de présence, donc peut-être que pour vous c'est peu, mais, pour certaines personnes c'était déjà beaucoup. Et voilà, c'est compliqué d'entendre qu'on n'a pas su répondre à certaines inquiétudes, mais en tout cas, on était sur le terrain. Voilà, c'était juste ce que je voulais faire remonter de mon humble intervention.

Madame Pascale LE MOAL demande la parole et déclare :

Donc pour compléter ce qu'a dit Karima, on est allé avec Madame le Maire à la rencontre des habitants et des commerçants du Centre commercial des Bouttières et de la Cité Lohéac. Donc on a rencontré des personnes qui en effet ont eu très peur des explosions et du nuage de fumée. Ils ont su chacun rester chez eux, fermer leurs fenêtres et je salue l'engagement de toutes ces personnes et des agents municipaux qui sont allés à la rencontre de leurs voisins pour voir si tout le monde était bien chez lui et s'il y avait des besoins particuliers. On a essayé de recenser aussi avec eux les besoins particuliers des personnes et on a répondu à toutes les demandes qui pouvaient exister.

Monsieur Julien DUGNOL demande la parole et déclare :

C'est un dernier point parce que je n'ai pas entendu votre réponse sur ce point. Mais dans l'intervention de ma collègue, Salomé Duval, il y avait la question de la pression des bouches Incendie sur le port de Rouen. C'est une question qui s'est déjà posée lors de l'incendie de Renault, et aussi lorsque Chapelle Darblay a fait une demande de permis de construire modificatif et il semblerait, j'utilise le conditionnel, il semblerait que la pression des bouches sur le Port de Rouen n'est pas conforme à ce qui est imposé. Je crois qu'on a un pompier dans la salle, elle doit-être de 90 m³/seconde, c'est ça ?

Monsieur Cédric STOCKLEY répond :

Je crois quelque chose, comme 60 m³/Heure.

Monsieur Julien DUGNOL reprend la parole et ajoute :

Pardon, oui, c'est mieux. Je parle sous votre contrôle mais il semblerait que ce soit un vrai problème sur le Port et j'ai cru comprendre pour avoir écouté aussi quelques pompiers qui sont intervenus sur cet incendie, que ce problème n'était toujours pas réglé. Or, la question de la sécurité incendie relève des pouvoirs de maire.

Monsieur Fabrice RAOULT prend la parole et précise :

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Qui sont transférés dans à la Métropole Rouen Normandie pour partie, et sur quelques pouvoirs de police au Président de la métropole, mais sous couvert d'une convention.

Monsieur Julien DUGNOL reprend la parole et conclut :

Enfin. Alors pas sur le territoire d'Haropa. Mais justement, quels sont les moyens, d'une part, de le vérifier et deuxièmement de le contrôler et de s'assurer qu'une fois pour toutes ce problème sera réglé ?

Monsieur Fabrice RAOULT prend la parole et déclare :

Alors, c'est un sujet qui a été abordé lors de la réunion du 25 en présence du Colonel du SDIS 76. Effectivement, tu as raison, ils se sont rappelés, que peut-être l'installation était certainement sous dimensionnée et ils ont fait venir avec l'aide du port maritime, 2 bateaux, je crois en renfort pour effectivement parer à cet incendie qui prenait des proportions complètement déraisonnables et, le colonel s'est engagé avec le port, il y avait un représentant d'Haropa qui était présent à cette même réunion du 25, à ce qu'il y ait une étude sur des aménagements, j'allais dire un cheminement, alors je n'ai pas les termes précis, pour mettre en place pas des canalisations mais un cheminement réparti sur toutes les entreprises et sur tout le périmètre du port, chose qui n'a pas été faite, qui n'existe pas à l'heure d'aujourd'hui. Donc, on a eu des lances et des tuyaux dans tous les sens, ça va être étudié et ils se sont engagés devant nous à le faire. Effectivement, il y aura certainement une réévaluation de cette fameuse pression qu'il nous faudrait partout. Ce n'est pas que sur le port, c'est également sur l'ensemble du territoire de la métropole, c'est 60 m3/heure et on sera très vigilant effectivement pour savoir si cette fameuse pression est au rendez-vous. Il n'y a pas que cet incendie, il y en a eu d'autres avant. On n'est pas à l'abri de rencontrer à nouveau ce genre de catastrophe, donc oui ça été abordé et oui une étude va être faite à ce sujet.

Madame le Maire propose de procéder au vote puisqu'il n'y a pas d'autres remarques.

Rapport adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

CAB02-27022023 : Réserve citoyenne communale de sécurité civile – Constitution et fonctionnement.

RAPPORT

Monsieur Cédric STOCKLEY indique qu'en situation de crise ou d'évènement majeur, même si la direction des opérations de secours (DOS) peut être assurée par le Préfet, le Maire est responsable dans la commune, après évaluation d'une situation, de la gestion d'un évènement majeur. Il doit apporter protection et soutien à la population sinistrée, dans le cadre d'une organisation opérationnelle prévue dans la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde. Il est assisté à cet effet par les membres de la cellule de crise composée d'élus et du personnel municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Compte tenu de certaines situations, et notamment l'incendie déclaré le 16 janvier 2023, démontrant l'utilité de pouvoir compter sur une réserve de personnes volontaires et bénévoles venant en appui, à l'action de la commune de manière organisée, sous l'autorité du Maire ; Il vous est proposé de mettre en place une réserve citoyenne de sécurité civile et d'en définir le fonctionnement comme proposé dans le règlement joint à la présente délibération.

Les missions de la réserve seraient les suivantes :

- Information et préparation de la population face aux risques encourus par la commune.
- Soutien et assistance aux populations en appui aux forces de sécurité, en cas de sinistres ou d'évènements majeurs.
- Accueil des sinistrés sur les points d'accueil de la commune.
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier.
- Aide aux sinistrés dans la remise en état de leur habitation et dans leurs démarches administratives.
- Collecte et distribution de dons, au profit des sinistrés.
- Soutien dans le cadre d'actions sanitaires humanitaires.
- Appui logistique et de rétablissement des activités.

L'engagement du réservataire est libre et formalisé par un acte de candidature pour un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de cinq ans. Il donne lieu à la production d'un arrêté d'engagement adressé par le Maire au réserviste.

DECISION

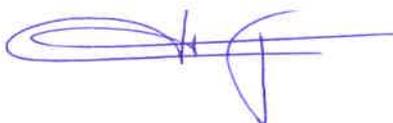
Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une réserve citoyenne communale de sécurité civile et d'approuver les modalités de fonctionnement de cette réserve comme exposées ci-dessus et détaillées dans le règlement correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité par 29 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire indique que la séance est levée et remercie l'assemblée de leur présence et leur souhaite une bonne soirée. Elle leur précise qu'elle ne manquera pas de les tenir informés de la suite de ces évènements et que le prochain Conseil municipal se tiendra le 14 mars 2023.

Fin de séance à 19 H 15.

Madame le Maire,
Présidente de séance



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Prijo TIARCI.

